L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.
NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI MATIN, 6 MARS.

LOUISIANE.

Nous empruntons les faits suivants au *Meschacébé* :

PAROISSE ST CHARLES.—Les collecteurs des taxes ne font que paraître à St Charles. Edward Henderson, qui occupe cette lucrative fonction, a mis la clé sous la porte et gagné des régions inconnues avec ses pénates et sans doute aussi quelque menue monnaie.

—Le Mississippi monte rapidement, et les propriétaires riverains réparent et fortifient leurs levées avec une louable activité. Espérons que le danger des crevasses sera partout écarté.

PAROISSE ST JACQUES.—Le 22 février, est décédée sur l'habitation de M. J. Lacaze, une vieille négresse, nommée Philis, et âgée de 106 ans. Elle avait appartenu jadis à M. Pierre Fayet.

—Nous regrettons d'apprendre qu'une petite fille de M. Péconi, âgée de 11 ans, mordue le 20 janvier dernier par un chien enragé, a eu lundi, 24 février, un accès de la terrible maladie dont on espérait avoir prévenu chez elle le développement. La pauvre enfant, à l'heure où nous écrivons, a succombé à l'action du virus qui lui avait été communiqué et les docteurs Chabaud et Mong, appelés au dernier moment, n'ont pu que calmer les souffrances de l'agonie.

LA VIGNE.—On s'occupe beaucoup de la culture de la vigne dans le nord-ouest de la Louisiane.

THIBODEAUX.—Le nouveau pont qui relie les deux rives du bayou Lafourche vient d'être terminé.

—La *Sentinelle* nous apprend que nombre de planteurs de Lafourche ont pris la résolution de cultiver le riz au lieu de la canne à sucre.

—Le *Mémorial diplomatique* confirme la nouvelle que nous avons donnée de l'insuccès des négociations relatives au nouveau traité postal entre la France et les Etats-Unis. Voici ce que dit ce journal :

"Nous apprenons que le gouvernement des Etats-Unis ne renouvellera aucune des propositions qu'il a faites et ne prendra pas l'initiative de nouveaux pourparlers.

"Cette décision s'explique par diverses considérations, et notamment par ce fait que les Etats-Unis vont réduire à dix cents la taxe postale intérieure pour toute l'étendue de l'Union américaine, et qu'une fois cette réforme opérée, il deviendra nécessaire de modifier les bases sur lesquelles le projet de convention aujourd'hui soumis à l'acceptation de la France a été formulé.

"Nous apprenons d'un autre côté qu'un certain nombre de négociants et de banquiers de Paris, qui font de grandes affaires avec les Etats-Unis, se sont réunis à l'effet de chercher s'il existe quelque moyen pratique et légal d'utiliser la voie anglaise pour faire parvenir leur correspondance en Amérique sans être astreints à la taxe de 1 fr. 20 c. par lettre."

BISMARCK ET GARIBALDI.—L'*Univers* a-t-il fait une découverte ou ne s'agit-il que d'un entrefilets à sensation ? Nous n'avons pas à le décider ; mais, ne fût-ce qu'à titre de curiosité, l'entrefilets suivant mérite d'être reproduit :

"Nous recevons d'un haut personnage une information dont l'importance est assez grande pour mériter une enquête qui en fasse éclater la vérité. Cette personne nous affirme, d'après des informations puisées à une source confidentielle, que du 12 au 22 juillet 1870, M. le comte d'Arnim, ministre de Prusse près le saint-siége, quitta son poste pour se rendre à Caprera.

Son absence aurait été fort courte, et il se serait embarqué à Livourne à bord d'un navire appartenant à la Prusse. Nous ne pouvons en dire davantage, mais nous désirons vivement qu'il soit mis fin à une réserve préjudiciable à l'histoire. Il y a là un devoir de conscience pour ceux qui sont en mesure de répandre la lumière sur le fait que nous ne pouvons qu'indiquer.

Si la démarche de M. le comte d'Arnim était prouvée, on saurait une fois pour toutes jusqu'où vont les scrupules politiques du prince de Bismark, et une fois de plus de quelle nature était le *patriotisme français* de Garibaldi.

LES PRÊTRES IRLANDAIS ET LES ÉLECTIONS.—Le jugement des vingt et un prêtres catholiques et d'un évêque irlandais, renvoyés devant la cour d'assises, pour faits d'intimidation dans les élections de Galway, a commencé à Dublin. Dans la catégorie actuelle, on ne compte que cinq accusés, les révérends Loftus, Quinn, O'Brien, O'Grady et l'évêque de Clonfert. On croit généralement que les débats dureront au moins dix jours, car il y a une centaine de témoins à entendre. Dans la première audience, l'attorney-général a cherché à établir les charges qui pesent sur le révérend Loftus, et il a énuméré à quatre chefs d'accusation. Le premier et le plus grave repose sur un sermon prêché par le révérend dans son église de Dunmore, à la messe de midi.

Dans son discours, le curé a déclaré à ses paroissiens qu'ils seraient regardés comme des rénégats s'ils votaient pour le major Trench, et il aurait terminé en disant que ceux dont le vote serait donné au major, contribueraient à ... la malédiction de Dieu s'étendrait jusque sur leurs enfants.

Le second chef d'accusation ressort d'injures proférées dans un lieu public. Le troisième délit aurait été commis aussi le jour du vote. A Dunmore et à Tuom, le révérend Loftus s'était mis à la tête des rassemblements, qu'il excitait à se porter à des actes de violence contre les personnes connues pour sympathiser avec la cause du major Trench.

Le témoignage le plus important a été celui de Charles O'Loughlin. Cet homme assistait au sermon incriminé. Après la communion, le curé l'a insulté et a traité son frère Henry d'ivrogne et de canaille.

Une dépêche annonce que le procès contre M. Loftus, le premier des prêtres de Galway, accusés d'intimidation pendant les élections, s'est terminé hier soir. Le jury n'étant pas parvenu à se mettre d'accord, M. Loftus a été renvoyé des fins de la plainte.

L'AGRICULTURE.—Nous lisons dans la *France* :

Hier a eu lieu, au Grand-Hôtel, le banquet de la Société des agriculteurs de France, sous la présidence de M. Drouyn de Lhuys. Etaient assis à ses côtés MM. le comte de Bouillé, de Kergorlay, Pâris, députés, et deux Anglais de distinction ; nous avons au moins compté 140 convives, parmi lesquels se trouvaient nos grands agriculteurs.

Au dessert, M. Bordet a porté à M. le président un toast qui a été accueilli par de chaleureux applaudissements. Avec cet esprit gaulois qui le distingue, M. Drouyn de Lhuys a répondu à M. Bordet. Il a cité une charmante légende chinoise, "Quand les greniers sont bien garnis ; lorsque les degrés du temple sont usés ; quand les marches du palais de justice sont couvertes de mousse, l'empire est bien gouverné." Cette légende peut se traduire ainsi : Richesse et prospérité, moralité, concorde. On est heureux quand ces trois choses se trouvent réunies chez une nation. M. Drouyn de Lhuys a reçu les témoignages les plus sympathiques.

M. Lecoulteux, secrétaire général, a porté un toast à la presse agricole et à la presse politique qui avaient été invitées à cette fête de famille.

M. Barral, avec un tact exquis, a répondu chaleureusement à ce toast.

Un Anglais, dont le nom ne vient pas sous notre plume, a bu à la France, et il a cherché à faire comprendre que la France et l'Angleterre doivent se tenir fraternellement par la main.

M. le Felcourt a porté un toast à la Société royale d'Angleterre.

Voilà encore une bonne soirée pour l'agriculture.

—On lit dans *Paris-Journal* :

L'affaire de la rue de Suresnes sera définitivement plaidée jeudi prochain, 20 février, devant la dixième chambre, présidée par M. Guyard. On pense qu'elle occupera deux audiences (jeudi et vendredi.)

Ainsi que nous l'avons dit, les prévenus sont au nombre de cinq : Mme Augustine Boudy, Mme Lambron, dite Mme Georges, la baronne Stranesac, Mme Brocard et M. Georges Eppinger.

Il se pourrait qu'une sixième personne vînt s'asseoir sur les mêmes bancs. Il s'agit d'un sieur X.... dont il a été beaucoup parlé, et qui était à la fois le principal soutien et le plus fidèle habitué de la maison. Le bruit courait hier au palais que X.... serait poursuivi sous l'inculpation d'excitation de mineures à la débauche.

Mes Dummil, Lachaud et Eug. Carré sont chargés de la défense.

C'est M. Campenon, substitut du procureur de la République, qui portera la parole pour soutenir l'accusation. M. Campenon est le substitut qui a rempli, d'une façon si spirituelle et si remarquable, les fonctions du ministère public dans l'affaire Alice Regnault et Hugelmann.

—Les bals par lesquels les escadres de France et des Etats-Unis rivalisent à Villefranche, ont fait éclore une charmante toilette nautico mondaine, dont voici la description. Il s'agit de la toilette des dames, cela va sans dire.

Ce costume consiste en un jupon de velours avec un grand volant surmonté de deux petites têtes en soie de même couleur, d'une double jupe en cachemire très étoffé, relevé avec gros plis à l'aide d'un nœud-écharpe, correspondant également au jupon par sa nuance ; d'un grand gilet sur lequel arrive une tunique décolletée carré dans le dos et formant postillon à gros plis superposés les uns les autres et laissant voir le dessous des plis.

Le devant de la tunique encadre le gilet ainsi que le tablier depuis les épaules jusqu'en bas par des rangées de boutons placés à cinq centimètres d'intervalle ; les boutons sont très multipliés ; leur nombre caractérise ce vêtement.

Les manches sont plates jusqu'au coude ; là arrive un parement, mousquetaire très étoffé, garni longitudinalement d'une douzaine de boutons. Il entre obligatoirement deux tons dans la composition de ce costume.

Les Evènements d'Espagne et la presse européenne.

La tournure que prennent les évènements en Espagne donne un intérêt tout particulier à l'opinion des journaux européens sur l'abdication du roi Amédée et sur la proclamation de la république.

Un journal de Madrid, la *Regeneracion*, publie l'article suivant :

Amédée nous quitte ! Un nouvel étranger ne le remplacera pas. Don Alphonse ne peut revenir : il ne reste donc de possible qu'une seule solution, et cette solution est entre les mains des carlistes.

Il s'agit de la grande œuvre de sauver l'Espagne sans perdre les colonies, qui sont la chair et les os de l'Espagne.

Charles de Bourbon, de même que son auguste oncle, l'enfant du miracle, ne s'appelle pas la révolution ; il se nomme la réforme ; il se nomme encore l'oubli des erreurs dans lesquels nous avons tous vécu. Son nom veut dire encore : Restauration de l'Eglise catholique et libre ; son nom veut dire enfin : *Réconciliation !* C'est pour cela qu'avec l'aide des Espagnols, ses frères, il se propose de relever le grand édifice, où il ne restera plus d'asile à l'impiété et au mensonge ; mais où, ainsi que le désirait Balmes, "se rencontreraient réunies ensemble toutes les opinions raisonnables, le respect de tous les droits et la sauvegarde de tous les intérêts légitimes."

Don Carlos de Bourbon ne peut ni ne veut être roi comme le fut dona Isabelle sa tante ; il ne peut ni ne veut non plus être un roi comme l'a été son oncle don Fernando d'Assises.

Dans l'édifice que veut reconstruire don Carlos, tous les Espagnols pourront pénétrer sans humiliation aucune.

Le drapeau qui flottera au vent du ciel sur son frontispice est celui de nos pères, celui de Castille, de l'Aragon, de la Navarre et des provinces basques ; ce drapeau est celui sur lequel sont inscrites ces mots pour devise :

"Dieu, Patrie, le Roi, la Justice et la Liberté !"

La *Regeneration* est un journal carliste, il ne faut pas l'oublier. La hardiesse avec laquelle il arbore son drapeau au moment où la République est proclamée prouve qu'il se sent soutenu au moins par une fraction importante du public.

Le *Tiempo* se contente de dire : "La patrie est en péril, Dieu veuille jeter sur elle un regard de compassion !"

Le *Mémorial diplomatique* nous fournit la revue suivante des journaux :

Un évènement domine tous les autres pour le moment : c'est l'abdication du roi Amédée et la révolution pacifique qui en a été la suite en Espagne.

"Les rois s'en vont !.... écrit le *Journal des Débats*. Il y a déjà longtemps que le mot a été dit ; mais jamais il n'avait été si bien réalisé. On avait vu des rois abdiquer en faveur de leurs enfants, on en avait vu forcé de fuir devant des révolutions ; on n'en avait pas encore vu faisant tranquillement leurs malles et prenant le chemin de fer comme le commun des martyrs.

Le dernier roi d'Espagne, au moins en date, est donc parti, emmenant sa femme et un enfant de huit jours, qui n'aura pas connu et ne connaîtra peut-être jamais le ciel de sa passagère patrie. Il s'en est allé honnêtement, comme il était venu, en disant à ses sujets inconnus, dont il parlait peu la langue : "Je ne m'imposerai jamais : je pourrai être roi malgré moi, mais non malgré vous." Ses adieux à son peuple d'accident ont été convenables et dignes, et respirent un accent d'honnêteté, de fatigue et d'ennui."

Appréciant ensuite le brusque changement auquel ce départ a donné lieu, l'écrivain des *Débats* ne dissimule pas que l'établissement de la République en Espagne, dans les circonstances présentes, lui inspire des appréhensions ; et ces appréhensions, c'est à la France qu'il pense en les exprimant.

"Il nous est est impossible, dit-il, de partager le contentement manifesté par le parti républicain en France. Nous ne le trouvons ni sensé, ni politique, ni clairvoyant. Nos républicains devraient craindre, au contraire, que cette dernière révolution ne soit un danger pour eux-mêmes, et la satisfaction d'une formule les aveugle sur les risques que la République espagnole pourrait faire courir à la République française. Ils oublient que toute l'Europe est monarchique ; que le dernier roi, bien que représentant la Révolution, la représentait avec le simulacre d'une couronne, et rassurait par son titre le régime monarchique dominant en Europe.

La *République française* rend ainsi justice aux sentiments qui ont inspiré au jeune roi sa détermination :

"La retraite d'Amédée de Savoie n'est le fait ni d'une âme ni d'un esprit vulgaires. Les rois, ses frères, lui jetteront peut-être l'opprobre et le mépris pour avoir ainsi foulé aux pieds les principes monarchiques ; mais les honnêtes gens de tous les pays, les hommes libres et éclairés de toutes les nations apprécieront tout ce qu'il y a de dignité et de profondeur politique dans l'acte spontané qui vient de mettre fin à l'éphémère existence de la dynastie de Savoie en Espagne."

Le *XIXe Siècle* émet un jugement identique :

"Don Amédée n'avait pas sollicité la couronne ; les Cortès étaient venus la lui offrir, et du jour où il l'avait acceptée, on comprend fort bien qu'il ait tenu à honneur de la défendre aussi bien contre les intrigues de cour que contre les violences des factions. Mais il faut le féliciter de n'avoir point obstiné dans la lutte au-delà de ce que commandait le soin de sa dignité, et surtout d'avoir fait acte d'homme, le jour où il lui a été démontré que, tout roi qu'il était, c'est le rôle d'un mannequin qu'on voulait lui faire jouer."

Le *Constitutionnel* se demande quelles conséquences sont à prévoir de l'inauguration de la République en Espagne et combien de temps elle durera :

"Deviendra-t-elle le gouvernement régulier et normal du pays, on ne servira-t-elle qu'à préparer les voies soit à don Carlos, soit à Isabelle, soit à Alphonse ? C'est là le secret de l'avenir ; mais, vu le caractère des Espagnols, vu leurs attaches et leurs traditions, d'avenir très prochain. Nous attendrons, que les nouvelles institutions aient pris quelque consistance pour nous prononcer."

Si nous passons à la presse étrangère, nous la voyons également apprécier d'un esprit favorable la conduite personnelle du prince dans la situation anormale où il se trouvait.

Le *Times* dit que l'abdication du roi Amédée d'Espagne est un dénouement auquel il fallait s'attendre d'après tout ce qui s'est passé dans ce pays. Les personnages les plus haut placés ont si nettement affirmé l'impossibilité d'acclimater en Espagne la dynastie étrangère, que le roi devait finir par trouver sa situation insupportable. Néanmoins, il y a une grande différence entre la position de la plupart des princes détrônés de notre siècle et celle du duc d'Aoste. Les autres sont tombés à cause de leurs vices, de leur faiblesse, de leur témérité ou de leur stupidité ; le duc d'Aoste, au contraire, ayant été appelé au trône par les représentants de la nation, a fait son possible pour remplir ses devoirs, et s'il est obligé de se retirer, c'est parce que les Espagnols ne veulent pas être gouvernés par un étranger.

Dans ces circonstances, conclut le journal de la Cité, don Amédée a bien fait de se retirer, et sa démission est une perte pour l'Espagne plutôt que pour lui-même.

La plupart des autres organes de la presse anglaise expriment la crainte que l'Espagne ne devienne la proie des factions qui la divisent.

Le *Nord*, de Bruxelles, trouve que le message par lequel Amédée Ier a fait connaître sa résolution est "conçu dans les termes les plus dignes, et ne ménage pas les vérités aux Espagnols, auxquels il reproche d'avoir fait passer les intérêts de parti avant ceux du pays ;" puis il ajoute :

"L'abdication a été agréée à l'unanimité. La sévérité du message n'a pas dû être étrangère à ce vote unanime. Les représentants de la nation ne pouvaient être flattés de s'entendre traiter aussi durement devant l'opinion du monde entier. En tout cas, on ne peut que féliciter le jeune prince de la dignité avec laquelle il abandonne la tâche ingrate qu'il avait acceptée. Pour sa renommée et sa gloire, son dernier acte de souverain ne sera peut-être pas le moins méritoire de son règne de si courte durée."

INTELLIGENCES AVEC L'ENNEMI. — Longuet, cultivateur à Coucevreux (Aisne), est accusé devant le jury de l'Aisne d'avoir entretenu des intelligences avec l'ennemi, à l'effet de lui fournir des secours et des armes ou de seconder le progrès de ses armes.

Longuet avait notamment dénoncé un propriétaire de la localité, M. Pochet, conseiller d'arrondissement, comme cachant chez lui des jeunes gens qui craignaient d'être enlevés par les Prussiens. Une perquisition eut lieu ; Longuet accompagna l'officier prussien et on le vit qui désignait du geste la maison suspecte. Les jeunes gens avaient quitté la cave où ils s'étaient en effet réfugiés.

Le lendemain, l'armée ennemie se retire, Longuet est mis en arrestation par les habitants de la commune. Surviennent de nouvelles troupes allemandes ; celles-ci mirent Longuet en liberté. Il fut constaté dans une instruction provoquée par un officier prussien, que Longuet avait indiqué le nombre de fusils cachés dans la commune et qui durent être livrés à l'ennemi.

Devant le jury, Longuet avoué seulement avoir dit aux soldats qui cherchaient des fusils chez lui : "Il y en a plutôt chez Pochet." L'accusé est un homme plein de haine, qui trouvait dans l'occupation du pays par l'ennemi, l'occasion de satisfaire sa vengeance, il avait exprimé au 4 septembre l'espoir de voir revenir 98 pour faire fusiller Pochet, son ennemi, et un adjoint de la commune.

Longuet a été condamné à cinq années de détention.

— Les résultats du recensement terminé dans la Grande-Bretagne et en Irlande le 3 avril 1871 viennent d'être publiés officiellement : ils forment deux gros volumes de près de 600 pages chacun.

La population du Royaume-Uni, non compris l'armée, la marine et les marins à l'étranger, était à cette époque, de 31 millions 6.8,388 individus ; elle n'était que de 29,070,932 en 1861 ; c'est donc une augmentation de 2,557,456, ou de 8.8 p. 100 en dix années ; toutefois en Irlande la population a décru de 6.7 p. 100.

Le nombre des individus compris dans l'armée, dans la marine militaire et marchande est évalué à environ 250,000.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Madrid, 12 février.

Les Cortès ont élu un gouvernement composé de MM. Figueras, président du conseil, élu par 244 voix ; Pi y Margall, ministre de l'intérieur, 243 ; Cordova, ministre de la guerre, 250 ; Nicolas Salmeron, ministre de la justice, 248 ; Francisco Salmeron, ministre d'Ultramar, 233 ; Beranger, ministre de la marine, 245 ; Castelar, ministre des affaires étrangères, 245 ; Becerra, ministre des travaux publics, 233 ; Echegaray, ministre des finances, 242.

Les nouveaux ministres prennent place au banc ministériel.

M. Figueras, président du conseil, dit qu'il doit sa nomination à un principe politique, et que si M. Orense avait été présent, c'est lui qui aurait été élu.

M. Figueras ajoute qu'il faut que les élections soient libres. Il lit des télégrammes constatant que l'ordre règne partout ; il espère que la République est établie pour toujours en Espagne et qu'elle exercera une juste influence dans l'Occident de l'Europe. Il croit que les autres nations de la race latine ne tarderont pas à imiter l'Espagne.

Le gouvernement assure l'intégrité nationale.

La séance est levée. Demain aura lieu l'élection du président des Cortès.

Madrid est tranquille. Illuminations.

LA QUESTION DE L'ASIE CENTRALE.

Voici le texte de la dépêche qui clôt la correspondance officielle entre les gouvernements d'Angleterre et de Russie, au sujet de la question de l'Asie centrale :

Le prince Gortschakoff au comte Brunnow, Saint-Pétersbourg, 19-31 janvier 1873.

Monsieur le comte,—Lord Augustin Loftus m'a communiqué la réponse du principal secrétaire d'Etat de S. M. B., à notre dépêche du 19 décembre, sur l'Asie centrale. Nous voyons avec satisfaction que le cabinet anglais continue de suivre dans ces régions le même objet que nous, à savoir : d'assurer la paix et la tranquillité autant que possible. La divergence existant entre nos vues avait trait aux frontières assignées aux Etats de Shere-Ali.

Le cabinet britannique y comprend Badaksan et Walkun qui, suivant nous, jouissaient d'une certaine indépendance. Considérant la difficulté d'établir les faits, en tous leurs détails, dans ces régions éloignées, considérant les facilités plus grandes que possède le gouvernement britannique pour recueillir les données précises, et surtout considérant notre désir de ne pas donner à cette question de détail, plus d'importance qu'elle n'en doit avoir, nous ne refusons pas d'agréer la ligne frontière posée par l'Angleterre.

Nous inclinons d'autant plus vers cet acte de courtoisie, que le gouvernement anglais s'engage à user de toute son influence auprès de Shere-Ali, afin de l'amener à conserver une attitude pacifique, et à insister auprès de lui pour qu'il renonce à toutes mesures d'agression ou de conquête ultérieure. Cette influence ne saurait être contestée. Elle n'est pas basée seulement sur l'ascendant matériel et moral de l'Angleterre, mais encore sur les subsides que reçoit d'elle Shere-Ali. Dès lors, nous voyons dans cette assurance, une garantie réelle du maintien de la paix.

Votre excellence aura la bonté de faire la présente déclaration au principal secrétaire de S. M. B., et de lui donner copie de cette dépêche. Nous sommes convaincu que lord Granville y trouvera une nouvelle preuve de la valeur qu'attache notre auguste maître au maintien et à la consolidation des relations les plus amicales avec le gouvernement de S. M. la reine Victoria.

Agréez, etc.

GORTSCHAKOFF.

LA FUSION.—Nous lisons dans la *France* : —On annonce l'arrivée prochaine à Paris de la princesse Clémentine d'Orléans, venant de Vienne, où elle a eu plusieurs entrevues avec le comte de Chambord.

La princesse apporte, assure-t-on, le dernier mot des négociations relatives à la fusion.

On ajoute qu'une réunion générale des membres de la famille d'Orléans aura lieu dimanche prochain à Chantilly.

—On lit dans la *Gazette de France* :

On a beaucoup remarqué que la *Gazette* n'a pas dit un mot des divers incidents relatifs à la fusion. Les uns nous blâment de ce silence ; généralement il est très approuvé. Au point où en sont les choses, il ne faut plus donner désormais que des documents authentiques et décisifs à la publicité. Nos lecteurs n'auront plus longtemps à patienter, et nous savons qu'ils n'auront rien perdu pour attendre.

LES EXPÉDITIONS DANS LES MERS GLACIALES.

On écrit de Christiania, le 14 janvier :

"On sait que l'expédition qui avait été envoyée, à la fin de novembre, par le gouvernement norwégien à la recherche des dix-huit matelots de Tromsœ forcés à hiverner au Spitzberg, est revenue de Norwége sans résultat, après avoir épuisé sa provision de charbon à lutter pendant près de quinze jours contre des ouragans continuels.

"La nouvelle de l'issue négative de cette expédition a causé à Tromsœ une pénible déception. On y est persuadé, en effet, que les dix-huit marins ont besoin de secours. Si même ils ont réussi à atteindre les magasins de vivres du cap Thordson, les vêtements doivent leur manquer, et comme ils n'ont pas de chef qui puisse prendre la direction de l'hivernage et leur remonter le moral, il est à craindre que les maladies et le découragement ne fassent parmi eux de grands ravages.

"Sous l'empire de ces appréhensions, les armateurs de l'*Isbjœrnen* (l'*Ours blanc*) prirent la résolution de faire une nouvelle tentative. Le capitaine Kjeldsen et dix hommes de bonne volonté se présentèrent immédiatement. En quelques jours, le bâtiment fut armé et approvisionné pour une campagne de cinq mois et il prit la mer le 24 décembre. Il paraît toutefois avoir rencontré des difficultés dès le début, car le 6 janvier on n'avait pas reçu à Tromsœ l'avis qu'il fût sorti de l'archipel côtier.

"L'*Isbjœrnen* est un petit navire voilier de 45 tonneaux. C'est sur cette faible planche que onze hommes vont affronter les fureurs des ouragans de l'Océan.

"Mais si l'entreprise de l'*Isbjœrnen* peut paraître téméraire, il en prépare une autre qui présentera plus de chances de succès. Parmi les navires du port de Tonsberg qui se rendent tous les ans à la fin de février à la chasse au phoque entre le Groënland et le Spitzberg, il s'en trouve un, le *Groënland*, qui appartient à un armateur de Brême, M. Rosenthal.

"Celui-ci vient de donner à son capitaine, M. Melsom, l'ordre de prendre la mer dès la fin de janvier pour faire avant la chasse au phoque, une excursion au Spitzberg. Il disposera ainsi d'un mois entier, et, sous ce commandement habile, le *Groënland*, bâtiment à vapeur tout neuf, pourvu d'une machine de 120 chevaux qui lui donne une vitesse de neuf nœuds à l'heure, jaugeant 500 tonneaux et monté par un équipage de 65 hommes, tous Norwégiens, pourra tout autrement que l'*Isbjœrnen* profiter des chances atmosphériques favorables et choisir son moment pour se livrer aux opérations souvent compliquées du percement des glaces, du transport des canots, etc., qui exigent un nombreux personnel. A l'époque d'ailleurs, où il arrivera au Spitzberg, l'obscurité aura diminué déjà, le soleil s'étant rapproché de l'horizon, et la navigation sera par conséquent plus facile.

"Si, malgré ces chances favorables, le succès ne couronne pas à cette époque les efforts du capitaine Melsom, il a l'ordre de rejoindre les chasseurs de phoques et de retourner au Spitzberg au mois de mai. Pour pouvoir fournir une aussi longue campagne il chargera 3,500 tonnes de charbon."

On écrit de Christiania (Norwége), le 19 janvier :

"L'*Isbjorn* n'a pas réussi dans son audacieuse tentative d'aller rechercher les dix-huit matelots norwégiens hivernant au Spitzberg. Il vient de rentrer au port de Tromsœ. Un télégramme très-détaillé rend compte à un journal de Christiania des péripéties de l'intéressante navigation de ce petit voilier de 45 tonneaux.

"Sorti de Tromsœ le 24 décembre, il n'atteignit la pleine mer que le 2 janvier. Le temps était doux, mais le vent, d'abord favorable, ayant tourné au nord-est, la température baissa jusqu'à — 10° R. Dans la nuit du 7 au 8 janvier, on arriva en vue de l'île des Ours (Baren Eiland), que la clarté d'une forte aurore boréale permit de reconnaître à environ 8 milles.

Le 8, le vent sauta de nouveau au sud-sud-ouest, mais avec accompagnement de neige, et comme la glace s'étendait vers le nord et l'est, on dut renoncer au projet qu'on avait formé un moment de mettre des provisions en dépôt sur l'île pour les retrouver dans le cas où on serait obligé d'abandonner le navire dans les glaces et de chercher un refuge en terre ferme. On mit le cap sur l'ouest, mais les difficultés augmentèrent d'heure en heure.

Le pont, les côtés du navire, les cordages, les voiles, se recouvrirent d'une couche de glace qui s'épaississait de plus en plus et finit par rendre toute manœuvre impossible. Il fallut renoncer à pousser plus avant. Dans l'après-midi du 8, on prit la résolution de retourner en arrière. Le 9, on subit une effroyable tempête du Sud, et le 18 on rentra au port.

"Il est remarquable que l'obscurité ne mit jamais d'obstacle sérieux à la navigation, quoiqu'on fût à l'époque des jours les plus courts de l'année, que le ciel fût en général couvert et qu'il n'y eût pas de lune. Au milieu du jour la clarté était assez forte pour permettre de lire sur le pont, quoique avec peine. Le principal danger pour un voilier est la glace qui couvre le gréement et la coque du navire et qui suffit parfois à l'alourdir au point de le faire couler bas.

"Il ne reste plus maintenant d'espoir de délivrance pour les marins du Spitzberg que dans l'expédition du *Groënland*, qui partira à la fin de ce mois. Si elle devait échouer comme les deux premières, on aurait au moins la consolation de se dire qu'on a fait, pour venir au secours de ces infortunés, tout ce qui était humainement possible."

—On lit dans la *Patrie* :

M. Lefebvre-Duruflé, marquis de Radepont, et Randoin, membres du conseil d'administration de la Société industrielle, en état d'arrestation depuis quelques jours, ont demandé leur mise en liberté sous caution.

La demande de M. Lefebvre-Duruflé a été seule accueillie, dit le *Courrier de France*. Il est sorti hier de prison, après avoir versé au préalable une caution de 10,000 francs.

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PLACIDE CANONGE........Directeur.

Jeudi, 6 Mars 1873.

LA GRACE DE DIEU,—Drame en 5 actes.

Samedi, à Matinée à Midi précise

LES CHEVALIERS DU BROUILLARD.

6 mars—1

Théâtre des Variétés.

Positivement deux représentations, seulement, de plus de la Troupe d'Opéra-Bouffe de Paris, D'AIMÉE.

Ce soir, Jeudi, 6 Mars, LE PETIT FAUST, Aimée, dans le rôle de Méphisto, Benoît, dans celui de Marguerite, Juteau, dans celui de Faust, Lécuyer, dans celui de Valentin.

— Egalement —

La scène des Gendarmes de GENEVIEVE DE BRABANT.

Vendredi.—Bénéfice de Mlle Roland et de Mr. Juteau—ORPHEE AUX ENFERS.

Samedi, à midi—Matinée d'Adieu—GENEVIEVE DE BRABANT.

Samedi Soir. — Représentation d'adieu — LA GRANDE DUCHESSE.

PRIX—POUR L'OPERA comme d'habitude. Toutes les places sont réservées aux Matinées.

LUNDI, 10 mars 1873—Lawrence BARRETT dans THE MAN O'AIRLIE. 6mars

Académie de Musique.

Bénéfice d'Adieu de KATIE PUTNAM.

Vendredi, 7 mars 1873.

Elle aura l'honneur de chanter une nouvelle chanson de Pompiers, écrite expressément pour elle par un membre distingué de la Presse de la Nlle-Orléans, dédiée au Département des Incendies de la Nlle Orléans et dans laquelle il y a un couplet pour chaque Compagnie. La représentation se composera de la comédie : THE UNEQUAL MATCH," et des spécialités de Katie : "THE LITTLE REBEL." 6mars—2

Académie de Musique.

Propriétaire et Directeur.......... D. BIDWELL

Trésorier........................ J. KITTREDGE.

Edwin Brown, directeur de la Troupe de Comédie de KATIE PUTNAM.

Grande attraction, pour une semaine seulement, et une Matinée, Samedi, commençant

Lundi soir, 3 Mars 1873.

La belle et célèbre jeune artiste, KATIE PUTNAM, Et sa grande et populaire Troupe de Comédie.

Katie Putnam, dans son rôle—où elle n'a pas de rivale—de Little Nell et la Marquise, du grand drame OLD CURIOSITY SHOP.

Elle donne ses chants et ses danses si goûtés du public : "Dew of Andes" et "Sweet Voice at the Door," ainsi que son Grand Solo de Banjo et la dernière merveille, par Dick et la Marquise, intitulée "THE APPLE OF MY EYE."

Chansons, Danses, et Exercices sur la Corde tendue.

Pour tous autres détails, voir le programme du jour.—Changement de programme tous les jours.

Mardi — "Fanchon the Cricket."

Mercredi—Meg's Diversion and Stage Struck.

Jeudi—Sans Souci et Mr. and Mrs. Peter White.

Vendredi—Bénéfice d'adieu de Katie Putnam.

Samedi, à midi—Matinée de Katie Putnam.

3 mars

Théâtre St-Charles.

Propriétaire.......................BEN DE BAR

La célèbre actrice anglaise, Mlle CARLOTTA LECLERCQ, Secondée par Ben De Bar, Jeudi soir, 6 Mars, LONDON ASSURANCE.

Vendredi—Bénéfice de Mlle Le Clercq MASKS AND FACES.

Samedi—A Midi, Matinée—Mlle Le Clercq.

L'ouverture commence à 7 heures et demie. 6ma s

Le Grand Musée d'Anatomie,

Au No 40 de rue St-Charles,

EST ouvert tous les jours, pour les messieurs seulement. Une LECTURE sur la faiblesse nerveuse, etc., vient d'être publiée ; elle s'adresse aux jeunes gens. On l'envoie franc de port ; le prix en est de 25 cents. S'adresser au Secrétaire du Musée d'Anatomie, No 40 de la rue St-Charles, Nlle Orléans. 7déc—1an

RAFFINERIE PELTON,

Aux Nos. 129 à 139 de la rue des Magasins.

SUCRES RAFFINÉS, de toutes les qualités, en boucauts et en barils.

MÉLASSE DE LA LOUISIANE, RECUITE, en barils, demi barils et barillets.

GOLDEN SYRUP NONPAREIL, DE LA LOUISIANE, en barils, demi barils et barillets.

A vendre en lots au gré des acheteurs.

Nous signalons à l'attention particulière du public le sirop du GOLDEN SYRUP NONPAREIL DE LA LOUISIANE, fait de Sucre de la Louisiane. Nous garantissons qu'il est parfaitement pur, sain et le meilleur sirop de table.

1 mars—1m

MADAME ALABAU,

91 CONTI .... CONTI 91

Champion Costume Store of America.

VIENT de recevoir 4,000 Costumes et Dominos brodés en lamme pour dames et messieurs, tels que :

Rois, Princes, Ducs, Comtes, Marquis, Pages, Barons, Reines, Princesses, etc., etc.

— AINSI QUE —

25 Armures, Coqs, Moines, Démons, Singes, Ours, le Grand Lucifer avec sa suite.

Rappelez-vous que c'est Mme Alabau qui a fourni les costumes du "ROI CARNAVAL" et des membres de la Mardi-Gras passé.

Costumes faits sur commande et loués à des prix très modérés.

Ne vous trompez pas de magasin.

91 .... Rue Conti 91

1er déc au 19 mars

Bureaux de l'Ingénieur de la Compagnie de Levées de la Louisiane, AU No. 22 DE LA RUE CARONDELET, N. O.

FERMEZ VOS LEVÉES.

TOUT les propriétaires riverains sont invités, de la manière la plus urgente, à boucher complètement les levées coupées, afin d'être prêts aux prochaines crues du fleuve. CET ORDRE EST PÉREMPTOIRE. Nous allons inspecter toute la ligne de levées et sommes prêts, au besoin, de recourir aux poursuites devant les tribunaux contre les personnes qui, en violation de la loi, couperaient les levées.

Pour la compagnie de Levées, 2 mars—tf C. G. FORSHEY, Ingénieur en chef.

Ordonnance de la Ville.

Le meilleur fondement de gouvernement.

La base du comptant sur toute la ligne.

LEON GODCHAUX,

FABRICANT DE VETEMENTS

MARCHAND DE LINGERIE

—Et de—

CHAPEAUX DE MESSIEURS ET DE JEUNES GENS,

81 et 83........ Rue du Canal .... 81 et 83,

213, 215 et 217 de la rue Vieille Levée

LINGE,

CHAPEAUX ET LINGERIE

Sacrifiés, sans égard aux prix coûtants, pour de la monnaie courante. 14 fév—1m

MM. Sazerac de Forge & Fils,

d'Angoulême, (France),

Nous ayant nommés seuls agents, à la Nouvelle-Orléans, pour la vente de leurs célèbres eaux-de-vie, nous sommes prêts à remplir les ordres pour l'importation directe, en douane ou en magasin, les droits payés.

THOS. H. HANDY, & Co.

27 fév—1m Aux Nos 14 et 16 de la rue Royale

Avis aux dames.

Teintures et apprêts de neuf pour robes de soie, velours, popeline, grenadine, laine, &c.

NOUS avons l'honneur d'informer les dames que nous ouvrirons le LUNDI, 3 mars prochain, notre salon de réception rue BARONNE, No 11, au 1er étage, où elles pourront envoyer les articles de toilette qu'elles auraient à faire teindre, nettoyer ou apprêter, tels que robes, costumes, confections, châles dentelles, rubans, ceintures, rideaux, étoffes d'ameublement, &c, &c.

Elles pourront se convaincre de la supériorité de notre travail en se donnant la peine de venir visiter nos étoffes teintes en différentes nuances exposées, à notre salon sus indiqué.

Teintures spéciales pour deuil garanties sans déteindre.

Les ordres de la campagne seront exécutées immédiatement, c'est-à-dire dans les 10 jours de l'envoi.

Les dames sont priées, pour la correspondance, de s'adresser directement à notre usine à vapeur, encoignure de l'Avenue Louisiana, rue Chippewa, près la manufacture de glace.

28fév—3m,t,l,s. E. BOURSIER & CO.

ECOLE DE DANSE DU PROFESSEUR ANGELINA.

Au No 170, rue du Canal.

LE Prof. ANGELINA annonce au public et à ses amis qu'il enseigne, outre le cotillon allemand et autres danses, la véritable BOSTON WALTZ.

Jours et heures des leçons. — Pour les dames, les MARDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS, de midi à 3 heures.—Pour les messieurs, tous les soirs (le samedi et le dimanche exceptés) de 7 à 9 heures du soir. Pour les enfants, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 3 à 7 heures du soir. 14 fév—1m

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

(BREVETÉ S. G. D. G.)

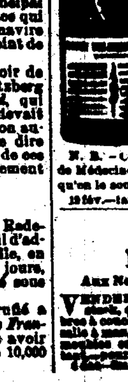

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

—Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays.

19 fév—1an

MEUBLES.

D. Kelham & Co.,

Aux Nos. 26 et 28 de la rue Royale.

VENDENT, en ce moment, tout leur grand stock, qui se compose de meubles de chambres à coucher, meubles de salons et chambres de salle à manger, en bois de rose, noyer et acajou, meubles ordinaires de toutes sortes à prix modérés.—pour cause de changement de commerce. 4 mar—3m

Ordre Général No 1.

QUARTIERS-GÉNÉRAUX, PREMIÈRE DIVISION.

Milice de la Louisiane,—122 rue Gravier, Nlle-Orléans, 27 février 1873.

1—Le Général Commandant annonce l'Etat-Major suivant :

E. John Ellis, Colonel et A. A. Gén ; Jas. ..., brigadier ... et A. A. M. ; John H. Bobbe, Colonel et Inspecteur Général. Henry Bauvé, Major et Chirurgien en chef ; Jas. F. Finney, Major et A. D. C. ; Thos. Duggan, Major et Inspecteur d'ordonnance ; Edmond Bouligny, Capitaine et A. D. C. ; A. W. Walker, Capitaine et A. D. C. ; P... Bauvé, Capitaine et A. D. C. ; L. P. Briant, Capitaine et A. D. C.

L'état major et ... seront obéi et respecté en conséquence.

2—Conformément aux ordres du Gouverneur John McEnery, commandant les forces de l'Etat, comme il a été notifié dans la Proclamation du 22 février 1873, tous les hommes de l'âge requis pour le service de la milice, c'est-à-dire de 18 à 45 ans, devront se rapporter immédiatement à ces quartiers-généraux pour être enrôlés, avec telles armes qu'ils pourront avoir en leur possession.

Les hommes ainsi rapportés seront sur le champ incorporés dans des compagnies et régiments, selon le lieu de leur résidence et selon les exigences du service requis.

Le général commandant désire aux officiers et aux hommes qu'il aura sous ses ordres qu'il aura pleine confiance en leur honneur et en leur patriotisme, et qu'il compte sur leur prompte obéissance et leur profond dévouement à la cause de leur Etat opprimé et foulé aux pieds.

Par commandement du Major-Général EUGENE WAGGAMAN, E. JOHN ELLIS, A. A. G.

27fév—6F

ETAT DE LA LOUISIANE.

Bureau de l'Exécutif, Nouvelle-Orléans, 24 février 1873.

Attendu qu'avis m'a été donné de la mort de l'honorable B. R. Gantt, membre de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, pour la paroisse St-Landry ;

Attendu que, par cette mort, une vacance est faite à la Chambre des Représentants ;

C'est pourquoi, moi, John McEnery, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, j'adresse mon writ d'élection, à l'inspecteur d'enregistrement pour la paroisse St Landry, lui ordonnant de tenir une élection dans la dite paroisse, pour un membre de la Chambre des Représentants, afin de remplir cette vacance, suivant l'acte No. 98, approuvé le 20 novembre 1872.

La dite élection devra avoir lieu, et due notice en sera donnée dans la limite du temps requis par la loi, et les retours en seront faits conformément à la Constitution et aux lois de l'Etat.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat à la Nouvelle-Orléans le 24 février 1873, et dans la 97e année de l'Indépendance des Etats-Unis.

JOHN McENERY.

Par le Gouverneur :

WALTER S. LONG, Remplissant les fonctions d'Assistant-Secrétaire d'Etat.

27 fév—

ORDRE D'ELECTION.

OFFICIEL.

ETAT DE LA LOUISIANE.

BUREAU DE L'EXECUTIF, Nouvelle-Orléans, 19 février 1873.

ATTENDU, que le Sénat de la Louisiane a, le dix neuvième jour de février 1873, par un vote constitutionnel des deux tiers de ses membres, déclaré les sénateurs dont les noms suivent, exclus du Sénat, à savoir : A. E. Barber, A. R. Harris, J. H. Ingraham, P. F. Herwig, M. H. Twitchell, Edward Butler, et

Attendu que les siéges des sénateurs dont les noms suivent, ont été déclarés vacants, à savoir : O. H. Brewster, T. B. Stamps, E. L. Webber et T. C. Anderson ; et

Attendu qu'une information officielle de telles vacances m'est parvenue conformément à la loi ;

Maintenant, c'est pourquoi, moi, JOHN McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, je lance cet ordre d'Election aux Inspecteurs (Superviseurs) d'Enregistrement dans les Paroisses, et Districts sénatoriaux ci-après dénommés. Il ordonnant et notifiant de tenir des élections pour élire des sénateurs pour leurs Districts respectifs, conformément à l'Acte No 98, approuvé le 20 novembre 1872, comme suit :

Un sénateur du Sixième District Sénatorial, composé des paroisses Calcasieu, Lafayette, Cameron et St-Landry, pour remplir le terme non expiré de T. C. Anderson.

Un Sénateur du Dix-Huitième District Sénatorial, composé des paroisses de Ouachita et Caldwell, pour remplir le terme non expiré de O. H. Brewster.

Un Sénateur du Cinquième District Sénatorial, composé de la paroisse des Plaquemines, et la Rive Droite de la paroisse d'Orléans, pour remplir le terme non expiré de Edward Butler.

Un Sénateur du Quinzième District Sénatorial, composé des paroisses de Concordia et Tensas, pour remplir le terme non expiré de A. R. Harris.

Un Sénateur du Douzième District Sénatorial, composé des paroisses d'Est-Feliciana, de Ouest-Feliciana et Pointe-Coupée, pour remplir le terme non expiré de E. L. Webber.

Un Sénateur du Vingt-Deuxième District Sénatorial, composé des paroisses de Natchitoches, Rivière Rouge, De Soto et Sabine, pour remplir le terme non expiré de M. H. Twitchell.

Deux Sénateurs du Premier District Sénatorial, composé des Premier, Deuxième et Troisième Wards de la paroisse d'Orléans, pour remplir les termes non expirés de A. E. Barber et P. F. Herwig.

Un Sénateur du Dixième District Sénatorial, composé des Huitième, Neuvième et Dixième Wards de la paroisse d'Orléans et la paroisse de St-Bernard, pour remplir le terme non expiré de J. H. Ingraham.

Un Sénateur du Sixième District Sénatorial, composé des Douzième, Treizième et Quatorzième Wards de la paroisse d'Orléans, et les paroisses de St-Charles, Jefferson et St Jean-Baptiste, pour remplir le terme non expiré de T. B. Stamps.

Les dites élections auront lieu et notification en sera donnée dans l'espace de temps prescrit par la loi, et les retours en seront faits conformément à la Constitution et aux lois de l'Etat.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le 19 février, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-treize, et la quatre vingt dix-septième de l'Indépendance des Etats-Unis.

(Signé) JOHN McENERY.

Par le Gouverneur :

(Signé) S. ARMSTEAD, Secrétaire d'Etat.

Pour copie conforme :

WALTER S. LONG, Assistant-Secrétaire d'Etat.

20 fév—

Faïence ! Porcelaine ! Verrerie et Articles de Ménage à des prix raisonnables.

E. F. MIOTON,

47 .... RUE ROYALE 47

AYANT, en ce moment, un stock important et varié de Faïence, de Porcelaine et d'Articles de Ménage, offre de l'écouler à des prix très-raisonnables et basés sur l'état actuel des affaires.

Il invite les marchands et les habitants de la campagne, ainsi que le public à venir visiter son magasin avant d'acheter ailleurs. 9 fév—6m

NOUS DESIRONS QUE CHACUN se rende au Temple de Musique de BLACKMAR, No 209 de la rue du Canal, et voie les plus grands magasins de PIANOS de la Nouvelle-Orléans. Le plus faible loyer et le moins de frais, les meilleurs pianos à des prix plus bas que partout ailleurs ; et pour chez BLACKMAR vend les meilleurs pianos à des prix plus bas, qu'aucune autre maison. 27nov—6m—MAD

MAISON D'ACCOUCHEMENTS,

158 rue des Remparts, entre St-Pierre et Orléans.

MME H. BAUSSET, accoucheuse des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, informe respectueusement sa clientèle qu'elle vaccine régulièrement tous les jeudis à 11 heures.

Mme Bausset profite de cette circonstance pour annoncer au public en général et aux familles de campagnes en particulier, qu'elle vient de meubler et restaurer à neuf les appartements de son établissement situé sur l'un des points les mieux aérés et les plus sains de la ville, où elle reçoit des pensionnaires pour accouchements et traitements des maladies de l'utérus.

Consultations régulières tous les jours de 10 à 3 h. P. M. H. BAUSSET.

20 fév—1m mar,jeu,dim

DENTISTES.

66 - - Rue Bienville - - 66

Encoignure Royale.

Le Dr L. DUPERRON, Dentiste, tient son Cabinet ouvert de puis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Il donne des consultations, fait toutes sortes d'opérations dentaires et remplace les dents perdues par des artificielles et naturelles qu'après quelques jours d'usage on les supportent plus du changement. Prix modérés et travail consciencieux. 20 fév—1an

Révolution ! Révolution !

LES DENTS !

900........les Matelières.........900

—Prix ordinaire $20—

LE Dr. GEO. F. MALONEY, au No 190 de la rue du Canal, près de la rue Baronne, pose des Râteliers à $20. Avec ou sans l'extraction des racines. Il a reçu le premier prix à la Foire d'Etat. Il répare les vieux râteliers et garantit son travail. Les prix sont plus modérés que partout ailleurs. Extraction de dents sans douleur.

Le Dr. Charles E. Kells, DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, deuxième maison après la rue du Canal.

Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote. lest—42 PPMa,J,S

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN-DENTISTE.

No. 1, rue Remparts, Encoignure Canal,

CONTINUE à exécuter toutes les opérations dans l'art du Dentiste d'après les procédés les plus perfectionnés, et aux conditions les plus libérales.

Extraction des dents sans douleur avec le chloroforme.

Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol. 3 juin

RESTAURANT VICTOR,

188............RUE CANAL............188

Entre Dauphine et Bourgogne.

A partir du 1er Février :

Dîners à $1 25.

Potage, quatre plats au choix, Dessert, Café, une demi bouteille de vin.

Déjeûners à 75 cts.

Trois plats au choix, Dessert, Café au Lait, ou demi bouteille de vin.

Comme par le passé les personnes qui le désireront pourront se faire servir à la carte, à des prix relativement minimes.

Seront compris entre :

Déjeûners de nuit, Paneboise, Pardreaux, Choux-fleurs, Asperges, Truffes, Poulets, Pompano, etc. On prend des pensionnaires au mois et à la semaine.

Maisons particulières.

Vu la modicité des prix, toutes les consommations seront payables comptant. 26 jan

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLEANS :

No 182 Rue du Canal,

ENCOIGNURE BOURBON.

HEURES DE BANQUE :

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts, De 5 à 8 heures.

L'intérêt alloué est de Six pour Cent.

C. D. STURDIVANT, A. FAILLON, Caissier. Assist. Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque.

DIVERS.

Crescent City Live Stock Landing and Slaughter House Co.—Nouvelle-Orléans, 26 février 1873.—L'élection annuelle des Directeurs de cette compagnie, aura lieu le MERCREDI, 5 mars prochain, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M., aux bureaux de la Compagnie, No 15 rue Royale. J. N. AUGUSTIN, Secrétaire.

27 fév—au 6 mars.

Compagnie Home d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, Bureau, No 68 de la rue du Camp.—Nouvelle-Orléans, 5 février 1873.—A l'élection annuelle des Directeurs de la Compagnie Home d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, les officiers dont les noms suivent ont été élus :

ALEX. BRITTON, Président.

W. H. PERRINE, Vice-Président.

W. A. HUNTER, Secrétaire.

6fév—1m A. W. HUNTER, Secrétaire.

INTÉRÊT SUR DÉPOTS.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

CETTE banque émet des CERTIFICATS DE DÉPOTS portant intérêt à raison de QUATRE pour cent l'an pour SIX mois ou plus longtemps, et TROIS pour cent l'an pour moins longtemps, mais dans aucun cas moins de ...

Nlle-Orléans, 26 fév. 1873. 21 fév—3m

H. BIER, STOCK BROKER,

No. 20 Carondelet street, Bank office.

State and City Taxes paid at a liberal discount.

16 juin—1an

Avis aux Dames.

JULES DELAUNAY,

260 .... Rue du Canal 260

Coin Bacon.

INVITE les dames et le public à venir visiter son grand et joli assortiment de CHEVEUX, de sa fabrique.

Les dames seront surprises de la qualité de la marchandise et de son bas marché. 16fév—1m

PIERRE DUPORT,

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,

A l'honneur d'informer le public que le 1er mars prochain, son établissement sera transféré du No 65 de la rue St Louis au No 266 de la rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines. Il se charge des enterrements de toute classe. On trouve chez lui, à toute heure du jour et de la nuit, des voitures pour mariages, parties, etc., etc. Le corbillard de 1ère classe, venant de la fabrique Crane, Breed & Co., de Cincinnati, que tout le monde a pu admirer dans plusieurs enterrements, lui appartient. 16 fév—1m

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Mme SOPHIE

A l'honneur de prévenir les dames, qu'elle a transféré son établissement du No 162, rue du Canal, au No 12 de la rue Baronne, près Canal, où elle continue la confection des Robes et Modes à des prix excessivement modérés. 16 fév—1 m

LICENCES —ET— TAXES DE VILLE.

LE soussigné fait savoir à ses clients et au public qu'il se charge du paiement des LICENCES pour 1873 et aussi du règlement des TAXES DE VILLE arriérées—à des conditions avantageuses.

Il a également en mains, pour les personnes qui désirent payer leurs Taxes elles-mêmes, des WARRANTS convenables qu'il vendra aux plus bas prix du marché.

J. CHAPUS, No. 20, rue St. Charles,

22 fév—1m Entre Canal et Commune.

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES

Dirigé par Mme MATHEY,

Successeur de

Mmes LAVILLENEUVE et DERON

No 230, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.

Réouverture des classes, LUNDI, 2 septembre.

31août—1an

ATTENTION !

Grand Déballage !

G. MONIÉ, No. 22, rue Royale, coin Bienville, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de France, une grande quantité considérable de PARFUMERIES provenant des meilleures maisons de Paris, telles que : Pinaud, Lubin, Dr. Pierre, etc., etc.

Pommades, Brosserie, Articles de Toilette, Beau choix de Jumelles de marine et de théâtre. Il reçoit de qualité supérieure. Savon de toilette extra, à 25 cents la livre. La Incomparable Poudre de Riz de M. Wyet. Un lot de Pommades assortie à bon marché. Les Coiffeurs trouveront l'assortiment le plus complet de tout ce dont ils peuvent avoir besoin pour leur industrie.

GROS ET DETAIL.

COLD CREAM

RACINE CALIFORNIENNE.

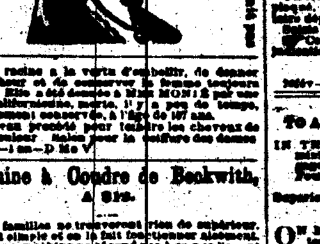

Cette racine a la vertu d'embellir, de donner la fraîcheur et de conserver le ... teint des jeunes. Elle a été donnée à Mme MONIÉ par une dame californienne, qui l'a employée longtemps, et a conservé le teint ... Nouveau procédé pour teindre les cheveux de toute couleur. Salon pour la coiffure des dames.

7nov—1an—D Ma V

Machine à Coudre de Beckwith, A $12.

LES familles ne trouveront rien de supérieur. Elle est simple et on la fait fonctionner aisément. Si chaque machine ne répond pas à ce que l'agent annonce, l'argent est remboursé à l'acheteur. Le dépôt est au No. 194 de la rue des Petres.

EDWARD THOMPSON, Agent Général.

23 février No. 194 de la rue Petres.

Avis.

LA mort de notre sieur Cuthbert E. Slocomb n'amène aucun changement dans la raison de notre maison.

SLOCOMB, BALDWIN & CO.

Nlle-Orléans, 4 février 1873. 4 fév—1m

CHEAP JOHN !

LES personnes qui désirent des meubles d'occasion pour ... en leurs emplettes, devraient aller chez

CHEAP JOHN,

93, rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis.

Va la durée des temps, les marchandises seront vendues à vil prix.

10 fév—1m J. CHESNÉE.

Le Collége Commercial de Dolbear

EST ouvert de 9 heures du matin à 8 heures du soir. Les élèves peuvent commencer en tout temps : l'écriture, la tenue des livres, l'arithmétique et les langues. Il y a une classe de tenue de livres et d'écriture pour les dames. 3 déc—1m

AVIS AUX EXPÉDITEURS.

AUCUN RETARD QUELCONQUE A CAUSE DES GLACES ET DES BASSES EAUX.

Arrivée à Tous les Points de l'Ouest, via Cairo.

Connaissements, pour tous les points, aux bureaux du Chemin de Fer Central de l'Illinois, No. 26 de la rue Carondelet.

JAMES T. TUCKER, Agent Général.

11 fév—1m

JULIUS LOEFFLER,

48........RUE ROYALE........48

POSEUR et Marchand d'Installations de Gaz. Il a constamment en main un stock complet d'installation, de globes, etc.

Il se charge de rebronzer et redorer les installations et les installations de toute espèce.

Bon travail est garanti. 28déc—1 an

COBB, DOLHONDE & CO.,

CORN WALNUT ET THIRD, St. Louis, Mo.

COBB, DOLHONDE & CO.,

Au No. 29 de la rue des Magasins, Nlle-Orléans, La.,

NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES.

PROVISIONS, Farines, Whiskies, Café, Sucre, Toile d'emballage, Câbles, Liens, Foins.

Ils sollicitent les consignations et les ordres des avances sur les produits de l'Ouest et du Sud, expédiés à leur adresse ou à celle de leurs amis de la Nlle-Orléans, de New-York et de Liverpool. 8 déc—1m

HOTEL D'ORLEANS.

182 .... CHARTRES............ 182

J'ai prends la liberté de porter à la connaissance de mes amis et anciens consommateurs, les prix suivants nouveaux que je viens d'introduire dans mon hôtel.

Déjeuner, de 7 à 10 h. 3 plats, dessert ... 50 cents
Dîner, de 1 à 6 h.—Soupe, 4 plats, dessert ... 50 cents
Souper, de 6 à 9 h.—3 plats, café ou thé ... 50 cents

Les voyageurs de passage sont prévenus que j'ai à leur disposition des chambres de 50 cts à $1. Un service sur commande exécuté ponctuellement. L'établissement restera ouvert jusqu'à 1 heure du matin.—Arrangements particuliers pour familles et pensionnaires au mois. 25 fév E. LARRENNES.

Sucres, Mélasses et Sirops.

SUCRES RAFFINÉS—sucre en pains, coupés, écrasés en morceaux et sucre en poudre.

A. THOMSON & CO., No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" article supérieur et sirop de la Louisiane, provenant de la Raffinerie Crescent City.

A. THOMSON & CO., No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP ET MELASSE RAFFINÉS—provenant de la Raffinerie Crescent City, marques "golden Louisiana," "Champion," "Pelican."

A. THOMSON & CO., No 48 de la rue Tchoupitoulas.

MÉLASSE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de Mélasse de ... et barils, dans les ... et barils.

A. THOMSON & CO., No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE CLARIFIÉ—de différentes qualités blanc et jaune, en boucauts et barils.

A. THOMSON & CO., No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE DE LA LOUISIANE — Différentes qualités de Sucre Plantation en boucauts et barils.

A. THOMSON & CO., No 48 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES ETRANGERS—de Cuba, de Demerara et de Porto-Rico, en boucauts et en caisses.

A. THOMSON & CO., 8 oct—1an No 48 de la rue Tchoupitoulas.

ALBIN ROCHEREAU, WILLIAM T. REED. CHARLES T. DUGASON. PIERRE CRABITES. ERNEST MERILH.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

Wines, Brandies, Sardines, &c.,

5 SOUTH WILLIAM ST., NEW YORK. 16 & 18 ST. LOUIS ST. NEW ORLEANS.

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE

MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES

—ET—

IMPORTATEURS,

Nos. 26 ET 28, RUE BIENVILLE,

SEULS AGENTS DE

CHAS. FARRE, REIMS : VINS DE CHAMPAGNE SILLERY ET CABINET.

J. B. CLERC & CO.—BORDEAUX : Grande Vins CHATEAU PAPE CLÉMENT.

A. DE LUZE & FILS—BORDEAUX : Grande Vins Rouges du Médoc et Château

COGNAC.

CHAMPAGNE VINEYARD PROPRIETORS COMPANY—Cognac.

HENRY SUTTON
GOLDENBURG
GAUTIER FRÈRES
LABONDE FRÈRES
CASTILLON 1813
ALEX. SEIGNETTE — La Rochelle.

GENIÈVRE.

Imperial Eagle—J. A. J. NOLET SCHIEDAM.

La Cloche—VAN DEN BERG & CO.

Porto et Sherry de PAUL ÉMILE THOMAS & R. REIG.

Vins Espagnols—En caisses, en barriques, demi-barriques et caisses.

Sardines Truffes, Conserves, etc., etc. 22 déc

VENTES JUDICIAIRES.

L. ERNEST PURCH vs M. A. de LIZARDI.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 33,813.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, 7 avril 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont la description suit :

Trois terrains situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros Un, Deux et Trois, dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, de la Paix, Royale et Bourbon ou Dauphine. Les dits terrains mesurent, chacun, vingt huit pieds dix pouces quatre lignes de face à la rue de l'Esplanade, vingt huit pieds sept pouces et six lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur, chacun de cent trente sept pieds six pouces et six lignes, suivant un plan fait par A. D'Hémecourt, et devant dépôt en date de ... février 1860, annexé à un acte de rapport de Sthrenarthe, et devant notaire en cette ville, en date du 3 avril 1861, portant vente par la Succession Emma Pollock à A. Carraneo.

Ensemble avec toutes dépendances et appartenances des dits terrains, droits, priviléges, servitudes et avantages y afférents et appartenant.

Cette propriété appartenant au défendeur en sa personne de l'acquisition qu'il en a faite de la Dame Marie Ernestine Blondeau, épouse de L. Ernest Purch, suivant acte au rapport de G. Le Gardeur Jr., notaire public en cette ville, en date du 18 février 1871.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

6 mars—6, 13, 20, 27 et 4 avril

J. P. Roach vs. W. H. Waters.

SIXIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans — No. 5573 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, dix mars 1873, à une heure P. M., aux écuries de Leonard & Maxwell, situées à l'angle des rues Baronne et de Perdido, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de :

Un cheval brun, un buggy couvert, un harnais de harnais simple, un fouet, une couverture de laine et une selle et une bride.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

28 fév—6—mars—1,4,5,9

HUGH MURPHY et FERDINAND ANDERSON.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 4,735—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, onze mars 1873, à 11 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de :

Le fonds d'une Pharmacie sise à l'angle des rues des St Ferdinand et Poeyfarré, dans le Premier District de cette ville. Ainsi, les meubles et effets qui s'y trouvent. Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour renseignements.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

28 fév—mars 1,4,7,11

SYLVANIE ERDENEGRE vs C. CHAVANNES.

CINQUIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans.—No 3,331.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, dix de mars 1873, à 12 1/2 heures A. M., au No 102 de la rue Toulouse, à la vente publique et adjudication de :

Un grand comptoir avec un dessus de marbre, les installations d'une vitrine, un No. 18, rue Poydras et entre celles Gravier et Perdido, dans le Premier District de cette ville.

Le même jour, à 5 heures P. M., à mon entrepôt, No 74 rue St Ann, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville.

Un lot de liqueurs, meubles, glaces, verrerie, tables, chaises, etc., etc., suivant inventaire déposé en mon bureau pour renseignements.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

24fév—1,4,5mars

TO ALL WHOM IT MAY CONCERN :

IN THE MATTER OF THE BOARD OF ADMINISTRATORS praying for recognition of mortgage and recovery of assessments in the Fourth Drainage District.

Superior District Court for the Parish of Orleans. No. 567.

ON MOTION OF GEORGE S. LACEY, Attorney, it is ordered that all persons whom it may concern show cause, within thirty days from the first publication of this order, if any they have, why the assessment roll of the property lying within the Fourth Drainage District of the city of New Orleans comprised within the following limits, viz : Commencing on the left bank of the river Mississippi, at the point of intersection with Lafayette Avenue ; thence continuing down the said river to the point of intersection with Fisherman's Canal ; thence running back ... said river ... a distance of 4,200 feet or thereabouts to Florida Walk, thence ... thence ... Florida Walk to Bienville and ... of ... Florida Walk ; thence ... Lafayette ... People's Avenue, at a point distant from the Mississippi river 13,800 feet ... in a straight line, thence along Lafayette Avenue to the place of beginning, should not be approved and homologated, and judgment of the Court rendered in favor of the Board ... as prayed for in the petition filed.

Dated New Orleans, February 18, A. D. 1873.

JACOB HAWKINS, Judge.

A true copy,

C. M. THOMSON, Deputy Clerk.

Dans l'affaire du Bureau des Administrateurs demandant une reconnaissance d'hypothèque et le recouvrement d'assessments dans le quatrième district de desséchement.

Cour Supérieure de la Paroisse d'Orléans. No 567.

SUR motion de Geo S. Lacey, avocat—... Il est ordonné que toutes les personnes que cela concerne fassent connaître, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet ordre, les raisons, s'il en ont—pour les quelles le tableau d'assessment des propriétés situées dans les limites du quatrième district de desséchement de la ville de la Nouvelle-Orléans, lesquelles limites sont comme suit : "Commençant sur la rive gauche du fleuve Mississippi, au point d'intersection avec l'Avenue Lafayette ; de là, descendant le dit fleuve jusqu'au point d'intersection avec le canal des Pêcheurs ; de là, s'étendant, dans le fond, environ 4200 pieds jusqu'au Bayou Bienvenu et la Promenade Floride ; de là, longeant la Promenade Floride, jusqu'à une distance d'environ 14,910 pieds, de manière à se relier, par une ligne courbe de 200 pieds de plus, avec l'Avenue Lafayette et l'Avenue du Peuple, à un point éloigné d'environ 13,800 pieds du fleuve Mississippi ; de là, le long de l'Avenue Lafayette jusqu'au point de commencement,"—ne seront pas approuvés et homologués, et jugement pour lequel le jugement de la Cour ne serait pas rendu de la manière et dans la forme dans la pétition.

Daté Nouvelle-Orléans, 18 février 1873.

(Signé) JACOB HAWKINS, Juge.

Pour copie conforme,

C. M. THOMSON,

22 fév—1m Ma,S Député-Greffier.

J. MAC CARTHY,

IMPORTATEUR ET MARCHAND D

Cigares de la Havane.

CAFÉ, SUCRE ET CONFITURES

A l'angle des rues

BIENVILLE ET VIEILLE-LEVÉE,

Nouvelle-Orléans.

Lock Box No 785 du Bureau de Poste.

2 déc—1—m

HORTICULTURE FRANÇAISE.

ARBRES FRUITIERS, ROSIERS, VIGNES, PLANTES, ETC.

Sous l'Hôtel St. Charles.

M. PELAGROS a l'honneur d'annoncer à messieurs les amateurs qu'il possède une immense quantité de PLANTES de premier choix et de toute espèce, arrivées par le dernier steamer, en parfaite condition. Les quelles seront vendues à des prix exceptionnellement ... 22 janv—1m

HORTICULTURE FRANÇAISE.

Plants, Plants.

Grande exhibition de Plants d'Europe ... de France, par le dernier steamer, tels que : Orangers, Magnolias, Pecanes, Azalées, nouveauté de Roses de toutes couleurs, Bulbes, Oignons, graines de Fleurs, Légumes, Arbres Fruitiers, Poiriers, Pommiers, Pêchers, Cerisiers, Fraisiers, Abricotiers, Vignes, Pruniers, etc. Ainsi que Framboisiers, Perpétuelle, Fruit nouveau de grandeur miraculeuse pesant livres, et qualité dans un bocal de verre ... Vente à des prix extrêmement réduits.

S'adresser au magasin du BON JARDINIER, rue Carondelet, No 118 près Canal.

Importation directe, par steamer Frankfurt.

AVIS AUX CAFETIERS ET AUX RESTAURANTS.

Véritable Liqueur et Pilules du Dr. Laville, préparées par Charles Amand, pharmacien de la ... du Dr. Laville.

John G. Monroe, 30, rue Royale, seul agent pour les États-Unis.

NOUS avons l'honneur d'annoncer à nos amis et ... aux docteurs et ... en général que nous venons de recevoir une facture de ... vins, ... Liqueur et Pilules, que nous ... à un prix raisonnable.

G. DE FERIET & CO. 85, rue Royale.

Le public est prévenu de se méfier des contrefaçons. 17fév—1m

J. B. CAMORS & CO.,

MARCHANDS DE FARINE

—ET—

Négociants Commissionnaires,

51........RUE TCHOUPITOULAS........51

NOUVELLE-ORLEANS.

22 juin—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO

Marchandises sèches, Articles de Fantaisie.

PAR VINCENT & CO.—E. VINCENT, encanteur.—Salle d'encan au No 22 et rue de la Douane.—JEUDI, 6 mars 1873, à 10 heures, il sera vendu :

250 lots marchandises sèches étrangères et américaines—assortiment de printemps.

150 lots lingerie, "notions," articles de fantaisie, etc. 6 mars

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans Réserve.

700 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

200 douzaines Souliers de Philadelphia,

75 malles Congress cousus.

PAR E. ROGER & CO.—H. MANORY, Encanteur.—JEUDI, le 6 mars, à 10 heures du matin, il sera vendu, à leur salle d'encan, Nos 45 et 47, rue Decatur (anciennement Vieille Levée) :

700 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

250 douzaines Souliers de Philadelphia,

75 malles Congress cousus.

Le tout formant un bel assortiment de marchandises convenables pour le commerce de la ville et de la campagne.

L'attention des acheteurs est appelée sur cette vente qui sera sans réserve.

Conditions à la vente. 5 mars

PAR S. GUINAULT.

Maison rue Morales, construite sur un grand terrain.

PAR S. GUINAULT, encanteur — Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse, SAMEDI, 8 mars 1873, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale :

Un lot de terre mesurant 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Morales, sur 120 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre les rues St Antoine et Arnette. Ensemble, une maison Nos 468 et 19, convertie en ardoises, ayant six chambres, une cuisine de deux chambres, hangar, citerne, latrines, etc. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et le reste payable à un crédit de 1 et 2 ans, en billets portant 8 pour cent d'intérêt de date et hypothèque.

Actes de vente par-devant Dr. Arnaud, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes de 1871 et 1872, qui seront payées en acte du prix d'adjudication ; les $5 000 honoraires d'avocat pour les poursuites judiciaires seront également à la charge de l'acquéreur. 6 mars

PAR S. GUINAULT, encanteur — Bureau coin Passage de la Bourse et de la rue Bienville.—LUNDI, 10 mars 1873, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Français et Urquhart—

GROCERIES.

Le fonds d'un magasin de Groceries très bien assorti et achalandé.

Conditions—Comptant. 6 mars

Trois Beaux Terrains sur la rue Elmire.

PAR S. GUINAULT, encanteur—bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 8 mars 1873, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Trois beaux terrains contigus, désignés par les Nos 1, 2 et 3, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Elmire, sur 120 pieds 7 pouces de profondeur entre les rues Casacalvo et Grands-Hommes. Voir le plan à la Bourse.

Ainsi que douze actions de $50 chaque de l'Association du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Pour les actions, comptant. Pour les terrains, un tiers comptant, et le reste payable à un et deux ans de crédit en billets portant 8 pour cent d'intérêt de date et hypothèque.

Acte de vente par devant Jh. Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs y compris les taxes de 1872 qui seront payées en acte du prix d'adjudication et les assessments des chaussées pavées. 6 mars

SUCCESSION DE JEAN BOUDSON.

—No 35,239—

PAR S. GUINAULT, encanteur. — Bureau encoignure de Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 8 mars 1873, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, en date du 28 janvier 1873—

UN CERTAIN TERRAIN, situé dans l'îlet compris entre les rues Deleord, Louisa et Nouvelle-Levée, faisant partie de la Batture, en face des faubourgs Ste-Marie et Delord, désigné sous le No. 1 sur un plan dressé par W. T. Thompson, en avril 1867, et déposé à l'étude de Theo. Guyol, alors notaire de cette ville, comme plan No 15. Le dit terrain a 22 pieds 11 pouces de face à la rue Battare, (aujourd'hui Delord), 22 pieds 9 pouces de face à la rue Nouvelle-Levée, 71 pieds 9 pouces sur une ligne de profondeur, du côté de la rue des Magasins, ... et 70 pieds 2 pouces de profondeur sur l'autre ligne du terrain No 2, 54 pieds sur un passage pour l'usage du terrain No 2 et sur la ligne ... Nos 1, 2 et 3 ... Ensemble, les bâtisses et améliorations ... consistant en un magasin en briques ... Cette maison est louée au prix de $... par mois.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant ; le reste à un et deux ans de crédit, en billets portant intérêt à raison de 8 p. 100 l'an, du jour de la vente à parfait paiement, garantis par hypothèque, avec clause de ... privilége du vendeur, dit pour ... de ... d'avocat, en cas de procès pour ... recouvrement des dits billets ... du prix ... lors ... la vente ... les taxes de 1873.

L'acte de vente sera passé par-devant Théodore Buisson, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

4 mars

Le plus Grand Progrès du Siècle.

$500,000

TOMBOLA A LOTS D'ARGENT,

$100,000 pour $10 seulement.

En vertu d'une loi spéciale de la Législature, du 16 mars 1871, les Directeurs annoncent le Troisième Grand Concert au profit de la Bibliothèque Publique du Kentucky. Il aura lieu au "Library Hall", à Louisville, Ky., le

Mardi, 8 Avril 1873.

Les premiers artistes de toutes les parties du pays ont été engagés, et dix mille cadeaux représentant la somme d'un demi-million de piastres en monnaie courante seront distribués parmi les porteurs de billets.

LISTE DES CADEAUX :

Un Grand Cadeau de..............	$100,000
Un Grand Cadeau de..............	50,000
Un Grand Cadeau de..............	25,000
Un Grand Cadeau de..............	20,000
Un Grand Cadeau de..............	10,000
Un Grand Cadeau de..............	5,000
24 Cadeaux de $1,000	24,000
50 Cadeaux de 500	25,000
80 Cadeaux de 400	32,000
100 Cadeaux de 300	30,000
150 Cadeaux de 200	30,000
590 Cadeaux de 100	59,000
9,000 Cadeaux de 10	90,000

Total, 10,000 Cadeaux, tous en comptant. $500,000

Pour faire face aux frais de ce Concert, il sera émis cent mille Billets, mais pas davantage. On en a déjà vendu une grande partie.

PRIX DES BILLETS :

Billet entier, $10 ; demi-billet, $5 ; quart de billet, $2.50. Onze billets entiers pour $100. Il ne se fait aucun escompte sur les billets de moins de $100.

Il n'y a pas de cadeaux plus convenables que des Billets pour ce Banquet de la Fortune. Il n'y en a pas qui soient susceptibles de produire des résultats plus satisfaisants.

Le but qu'on se propose en donnant ce troisième Concert est d'agrandir et de doter la Bibliothèque du Kentucky qui, par la loi qui autorise le Concert donné à son profit, doit être à jamais ouverte à tous les citoyens de chaque Etat. Le Concert sera, à tous égards, de la même manière que les deux premiers. Des détails complets sur le mode de tirage, sur les paiements, et des renseignements qui mettront chacun à même de comprendre le plan se trouvent dans une circulaire qu'on donnera aux personnes qui la demanderont. La direction entière de l'entreprise a été confiée à l'Hon. Thos. E. Bramlette (ancien gouverneur du Kentucky), à qui doivent être adressées toutes les communications relatives au Concert.

R. T. DURRETT, Président

W. N. HALDEMAN, Vice-Président,

JOHN S. CAIN, Sec. de la Bibliothèque Publique du Ky.

FARMERS' & DROVERS' BANK, Caissier.

Les Billets sont actuellement en vente. Toutes les demandes d'agences, de circulaires, d'informations, etc., seront l'objet d'une attention immédiate si elles me sont adressées.

THOS. E. BRAMLETTE, Agent de la Bibliothèque Publique du Kentucky, à Louisville, Ky.

Pour de plus amples renseignements et pour la manière d'obtenir les billets, s'adresser à

B. FRANK MOORE,

Au Bureau de Knickerbocker Life Insurance Company, No 31 rue Carondelet, Nlle Orléans, Lo. 31 janv—1m mar jeu sam

CAFÉ DE LA ROTONDE DE L'HOTEL ST-LOUIS.

CONSOMMATIONS à 10 cents le verre. — Liqueurs de première qualité et débitant toute confiance. 28 déc—1m

L'EQUITABLE,

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, DES ETATS-UNIS

(The Equitable Life Insurance Society of the United States.)

Succursale, No 32 du Camp 22, Nlle-Orléans.

Assurances.............................. $...
Revenu annuel............................ $...

Excédent, $0,200,000 17.

Nouvelles affaires de 1872, $41,211,673, dépassant le chiffre de toutes les autres compagnies qui existent dans le monde de $17,000,000.

A. P. CLEVELAND & SON, Agents-généraux pour la Louisiane et le Sud 5 mars—dm B

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

400 lots linge de printemps et d'été,

250 lots lingerie de messieurs,

100 douz. chapeaux casimir et feutre ; sacs.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO., A. Levy, encanteur.—Salle d'encan au No 35 de la rue de Chartres.—JEUDI, 6 mars, à 10 heures du matin, il sera vendu :

150 lots lingerie de clientèle—Habillements en lin bleu et en casimir, sacs et redingotes, en casimir, pantalons casimir et drill ; habillements coutil fil, drill et gingas ; pantalons coutil fil, cotonnade et jeans ; gilets de cotonnade en piqué et en casimir ; linge de cotonnade, &c. &c.

100 lots de lingerie—Chemises de dames en calicot et Nelson ; chemises à devants de toile, à bandes, Garibaldi, gingas et calicot ; chemises de nuit, et caleçons en mérinos ; mouchoirs, cravates, &c.

—Egalement :—

100 douzaines chapeaux feutre et casimir ; sacs de voyage et sacs.

Conditions à la vente. 6 mars

Vente au No 173, rue du Canal.

Grande vente, sans réserve, de 500 lots "Notions" et Lingerie.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—A. Levy, encanteur—Salle d'encan, au No 35 de la rue de Chartres.—VENDREDI, 7 mars, à 10 heures du matin, au magasin de MM. E. Levy & Co, au No 173 de la rue du Canal, il sera vendu :

Les bons articles suivants :

Chapeaux à l'aiule, bijoux, éventails, articles en cuir, canne, porcelaine et verrerie, coffrets, corsets, dentelles, ... chemises et chaussettes en couleur, chemises de dessous de laine et caleçons, gants, cravats, chaussettes, rubans, &c. &c.

Le tout sera vendu, sans aucune réserve quelconque, pour cause de changement de local.

Conditions à la vente. 6mars—

PAR G. DE FERIET & CO.

Vente positive et sans réserve, de l'Habitation La Breton, située à environ trois milles au-dessus de Carrollton, sur la rive gauche du Mississippi.

PAR G. DE FERIET & CO—JNO G. MONROE, encanteur.—Bureau, No 85 de la rue Royale.—JEUDI, 6 mars 1873, à midi, à la Bourse d'Exchange St-Louis, il sera vendu, à l'enchère publique—

Cette magnifique habitation sucrière et lieu nommé, située sur la rive gauche du Mississippi, à environ trois milles au-dessus de Carrollton, et mesurant quatre arpents de face sur le fleuve, sur la profondeur suivante, savoir : une première profondeur de 40 arpents et 20 pieds sur la ligne supérieure, puis une seconde profondeur jusqu'au Lac Pontchartrain d'environ 3 milles plus ou moins ; la dite seconde ligne de profondeur faisant avec la première ligne un angle de 108 degrés et 29 minutes, que la seconde ligne de profondeur jusqu'au Lac Pontchartrain, d'environ 3 milles plus ou moins. La dite seconde ligne de profondeur faisant un angle de 102 degrés 6 minutes, et s'ouvrant pour la première profondeur, à 6 degrés 40 minutes, et avec une ouverture, pour la seconde profondeur, d'un degré 38 minutes. Aussi les édifices qui s'y trouvent, comprenant une sucrerie neuve avec moulin et machines, et cinq cheminées ouvertes, hangars, etc., le tout en parfait état.

Deux maisons d'habitation en briques contenant 5 chambres, 4 cabinets, galerie devant et derrière. L'autre maison est en bois, et contient 2 chambres, 2 cabinets, galerie sur la façade ; une cuisine contenant 2 chambres, 1 cave, galerie devant et derrière ; 2 grands puits briques, des écuries pour 24 chevaux, 1 remise, une écurie pour 13 chevaux, un magasin à fourrage, une forge et un atelier de charpentier, une grange, &c., &c. L'habitation est en bon état et libre de dettes, le contre-planteur de chênes et magnolias, etc. Les actions au fond capital de la banque des Citoyens de la Louisiane réduites à 114 actions.

L'habitation a 12 mulets, 4 charrettes à cannes, 2 charrettes à bagasse, 2 charrues, 2 herses, 3 planches de cultivateur, des pelles, houes, etc. etc.

25 arpents de cannes plantées l'automne dernier.

25 de ... de tre année,

25 de ... de ...

4 de plants de canne en winrow et 4 arpents en rejetons.

Le tout selon un plan et un arpentage faits par A. De Armas, le 27 février 1873, et exposé à la Bourse. Les pieux, douves, mérins et barriques sur l'habitation ne sont pas compris dans la vente, non plus que les "coolers" dans la sucrerie.

Conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action de $1,340 à la Banque des Citoyens payable le 1er novembre 1873, et remboursable selon la charte de la dite Banque ; et pour le reste du prix d'adjudication, $10,000 comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilége du vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, de la date jusqu'à paiement définitif. En cas de poursuite, les 5 pour cent à allouer à l'avocat pour ses honoraires. Les édifices devront être assurés, et la police transférée aux vendeurs.

Actes de vente, aux frais de l'acquéreur, par-devant P. C. Cuvelier, notaire. 2 mars—

Succession de W. Armstrong.—Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans. — No 35,793. — PAR G. DE FERIET & CO — JNO. G. MONROE, Encanteur, Bureau No 70 de la rue Royale. — JEUDI, 6 mars 1873, à midi, à la Bourse d'encan St-Louis, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'honorable Louis Duvigneaud, juge de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 28 novembre 1872 et d'un autre ordre lancé par l'honorable L. Tissot, en date du 11 janvier 1873 — savoir :

1° Deux terrains situés dans l'îlet compris entre les rues Bourgogne, Ursulines, Hôpital et Dauphine. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1 et 2, et mesurent 60 pieds 6 pouces de face à la rue Bourgogne, sur 127 pieds 9 pouces 5 lignes de profondeur ...

2° Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues St-Philippe, Royale, Ursulines et Bourbon. Le dit terrain a 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue St-Philippe, sur 120 pieds de profondeur. Ensemble, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent élevées.

CONDITIONS — Un tiers comptant ; le reste à un et deux ans de crédit, en billets portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, du jour de la vente à parfait paiement, garantis par hypothèque, les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée au vendeur. En cas de procès, cinq pour cent pour frais d'avocat, et toutes les clauses pénales ordinaires.

L'acte de vente par-devant E. Bouny, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 28fév

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Beaux Meubles de salle à manger, de salon et de vestibule, en bois de chêne sculpté : meubles de salle et de chambres à coucher, en bois de rose et en acajou ; rideaux brocatelle soie ; glaces riches de cheminées ; pendules françaises en bronze ; installations de gaz et chandeliers ; verrerie et porcelaine ; un piano de premier ordre. Le tout sans réserve, pour le compte d'un propriétaire absent.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—Bureau, No 17 de l'Exchange Place.—EUCREDI, 19 mars 1873, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'enchère publique, ... tout le mobilier de la résidence No 27 ... Bourgogne, entre la rue ... St-Louis et Bienville, comprenant une très riche variété de véritables meubles en chêne sculpté ... de salle à manger ... de chambres à coucher en bois de rose et en acajou ... glaces françaises ... verrerie, tapis, ... rideaux, etc., etc.

Et un piano "Erard" à queue, de premier ordre. Gravures et une variété d'objets de ménage utiles.

Les catalogues donnant une description du mobilier seront prêts, aux bureaux des encanteurs, le samedi, 15 du courant. L'ancienne résidence du Dr. Bongnet devant être péremptoirement vendue à l'encan le SAMEDI, 15 mars, ... sera ouverte le MARDI, 18 du courant, pour ... ceux du contenu, de 9 heures du matin, à 4 heures de l'après-midi. Le public est invité à venir voir la belle collection d'objets de prix.

Conditions—comptant, avant la livraison.

4mars—5 tij

Vente sans limite,

POUR PAYER UNE HYPOTHEQUE.

Propriétés de choix, centrale — dans les rues Douane, Julie et Bayou St-Jean. Une très bonne ferme, près les nouveaux Abattoirs.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., encanteurs—Bureaux, No 17 de l'Exchange Place—SAMEDI, 8 mars 1873, à midi, il sera vendu, sans limite, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—les excellentes propriétés suivantes :

1°—La maison en briques et à trois étages, portant le No 161 de la rue de la Douane, située dans l'îlet compris entre les rues de la Douane, Bienville, Dauphine et Bourgogne. Le terrain a 21 pieds de face à la rue de la Douane, sur 127 pieds 9 pouces 1 ligne de profondeur, entre lignes parallèles. La maison est louée $100 par mois, et est une position centrale et désirable pour résidence.

2°—La maison à étage, double et en bois, portant le No — de la rue Julie, située dans l'îlet compris entre les rues Julie, Baronne, Dryades et Girod. Le terrain a 31 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Julie, sur 127 pieds 9 pouces de profondeur. La maison est bien ... et contient ... à étage ; cuve pour chaque corps de logis, que est loué à bail, à raison de $50 par mois, jusqu'en octobre 1873.

3°—Deux grands terrains situés dans le Troisième District, faisant face au chemin coquillé du Bayou St-Jean et à l'Avenue Marigny, à une petite distance en-dessous de la porte de péage. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1 et 2. Le terrain No 1 a 31 pieds 3 pouces de face au chemin coquillé du Bayou St Jean, sur 437 pieds sept pouces de profondeur et face à l'Avenue Marigny et 116 pieds 11 pouces de large dans le fond. Il y a dessus une maison basse en bois.—Le terrain No 2 a 31 pieds 10 pouces de face au chemin coquillé du Bayou St-Jean, sur 562 pieds 10 pouces de profondeur du côté supérieur, 474 pieds 3 pouces du côté inférieur et 25 pieds de large dans le fond.

4°—Le beau jardin potager et l'orangerie situés dans la paroisse St-Bernard, à environ un mille au-dessous des Casernes, ayant un arpent de face au fleuve Mississippi, sur 80 arpents de profondeur. Il y a dessus une bonne maison basse en bois et d'autres maisons. La terre est entièrement en culture et admirablement située pour l'élevage des animaux et la culture des légumes.

CONDITIONS—Un quart comptant ; le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets des acquéreurs, endossés au gré des parties intéressées, garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur les propriétés, portant huit pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement. L'acte hypothécaire devra contenir la clause habituelle de ... cinq pour cent honoraires d'avocat. Les bâtisses devront être assurées et les polices devront être transférées aux porteurs des billets jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs devront payer toutes les taxes des années 1871 et 1872 en outre du montant de l'adjudication.

Les actes de vente passés par-devant Ed. Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs. 28 fév

Vente sans Limite, pour Clôre une Succession.

Deux Maisons basses en bois dans la rue Casacalvo, maintenant Royale, entre les rues Poêto et Espagne.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Bureau No. 17 de l'Exchange Place.—SAMEDI, 15 mars 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu, à l'enchère publique, sans limite :

DEUX TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Casacalvo, maintenant Royale, Poêto, Espagne et Dauphine. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1 et 2 ; ils ont chacun 32 pieds 9 pouces de face à la rue Royale, sur 121 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur ... Ensemble, les améliorations qui se trouvent dessus et comprenant, sur chaque terrain, une maison basse en bois, ayant trois chambres et une cuisine détachée, portant les Nos 486 et 487 de la rue Royale, louées chacune à raison de $20 par mois. — Il sera vendu ... chacune de ces propriétés, à l'exception de ... des Citoyens que les billets ... devront assumer toutes les obligations qui résultent de la possession des dites actions pour garantir le paiement d'un billet de $600 payable ... novembre 1873.—Pour le reste, un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale sur les propriétés, portant 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement. L'acte hypothécaire devra contenir la clause habituelle de cinq pour cent. Les acquéreurs devront faire assurer les bâtisses et transférer les polices aux porteurs des billets ; ils devront en outre payer toutes les taxes de l'année 1872 en sus du montant de l'adjudication.

Les actes de vente par-devant T. Ducros, notaire public, aux frais des acquéreurs. 1 mars—6 tij

IMPORTANT Pour les Cafés et Salons de Bière.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il délivre à domicile le meilleur

CINCINNATI LAGER BEER

à $6 50 par demi-baril.

ROBERT FABRACHER.

7 avril—1an

L'Abeille de l
BUREAUX, No.
NOUVE
JEUDI M

FEUI[illegible]

L'A[illegible]

DU RE[illegible]

PAR L[illegible]

[illegible]